



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 24 Mars 2023

DEL N° 019/2023

Date de convocation

15 Mars 2023

Date d'affichage

15 Mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE-Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA-Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE-Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés ayant donné procuration :

COLLINET Patricia (Pouvoir donné à TAQUET Sabine), MARIE Emilie (Pouvoir donné à GÉNOS Cathy)

Absents excusés :

Néant

Absents non excusés :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BOURDON Philippe

Objet : CAF : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A EFFET AU 01/01/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la CAF du Nord pour signer les conventions d'objectifs et la Convention Territoriale Globale,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible, mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Accès aux droits,
- Inclusion numérique,
- Animation de la vie sociale,
- Logement,
- Handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose, aujourd'hui, des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

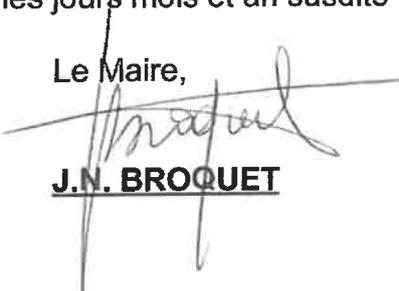
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire et à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet au 01/01/2023 et tous documents relatifs à ce dossier,
- **Dit** qu'il n'y aura pas de création de poste de référent créée par la commune ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Mme Véronique Delcourt, Présidente du Conseil d'administration de la Caf du Nord après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,




J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0192023
Objet :	DEL 019/2023 : CAF : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A EFFET AU 01/01/2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-215905944-20230324-DEL0192023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230324-DEL0192023-DE-1-1_0.xml	text/xml	974 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIBERATION 0192023 CAF AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'__OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A EFFET AU 01012023 .pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230324-DEL0192023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2023 à 10h49min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2023 à 10h49min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2023 à 10h49min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2023 à 10h49min31s	Reçu par le MI le 2023-03-28